

CO-CONSTRUIRE UN PROJET AVEC VOUS

Depuis le lancement des études techniques et environnementales, des rencontres avec les Conseils municipaux des communes ont été organisées. Le Conseil municipal de Wamin a été rencontré au mois de février 2022 et celui d'Auchy-lès-Hesdin l'a été au mois de juin 2022. Pendant ces réunions, les sociétés KDE ENERGY France, Valeco et Velocita Energies ont présenté l'état d'avancement des études et les échéances à venir.

Il a ainsi été proposé que la phase de développement soit ponctuée de rendez-vous et d'événements afin de vous permettre d'échanger sur le projet. Accompagnés par Quelia, nous proposerons aux élus une démarche de dialogue et d'information adaptée au territoire dès le 1er trimestre 2023.



Atelier thématique



Permanence
d'informations



Visite de parc
éolien

Vous avez des remarques ? vous pouvez dès maintenant nous contacter :

contact@eolienlafalise.fr

LE SAVIEZ- ? VOUS

La crise énergétique actuelle est due au cumul de plusieurs facteurs (opération de maintenance sur des réacteurs nucléaires, augmentation du prix de gaz, guerre en Ukraine, arrivée de l'hiver) provoquant une inflation importante sur les prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

En temps normal, le marché de l'électricité permet à la France de s'approvisionner en électricité à un tarif de l'ordre de 4 centimes d'€ par kWh. L'éolien, qui est une source d'électricité soutenue pour son faible impact environnemental global, bénéficie d'un achat à tarif réglementé de l'ordre de 6 centimes d'€ par kWh. Actuellement, avec la crise énergétique, la France achète sur le marché de l'électricité à des tarifs très élevés évoluant entre 40 et 100 centimes d'€ par kWh. L'éolien continue de produire à 6 centimes d'€ par kWh et la différence génère un bénéfice pour l'Etat. La différence entre le prix du marché et ce prix d'achat est compensée par un dispositif ajustable financé par une taxe sur les consommations d'électricité.

L'éolien et le solaire photovoltaïque vont générer sur la période 2021-2023 plus de 7 Milliards d'€ pour le dispositif de compensation. Ces sommes conséquentes ont été fléchées par le Gouvernement pour alimenter le bouclier tarifaire qui maintient l'augmentation des prix de l'électricité à +15%. Bien que conséquente, cette inflation est limitée grâce aux revenus générés par l'éolien pour l'Etat.



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE AUCHY-LÈS-HESDIN ET WAMIN

Mesdames, Messieurs,

Le développement et les réflexions sur un projet de parc éolien envisagé sur les communes d'Auchy-lès-Hesdin et Wamin se poursuivent depuis la distribution de la première lettre d'informations en février 2022 à l'ensemble des riverains.

Les études techniques et environnementales, portées par des bureaux d'étude indépendants, se poursuivent également afin de recenser les enjeux et sensibilités au niveau local. Un premier état d'avancement des études en cours vous est présenté dans cette lettre avant de connaître l'ensemble des résultats dans le courant du 1er trimestre 2023.

A ce jour, le nombre, la taille et l'emplacement des éoliennes n'est pas connu. Ces éléments dépendent des études en cours.

Nous souhaitons construire le projet le plus adapté à l'environnement local et faciliter son intégration. Dans cette perspective, nous proposerons prochainement de mettre en place une démarche de dialogue et d'échange avec vous, acteurs du territoire (élus, représentants de la vie locale, riverains, etc.), afin de partager les informations relatives au projet. Une adresse-mail est d'ores et déjà à votre service pour nous contacter à tout moment : contact@eolienlafalise.fr

N'hésitez pas à nous écrire pour toute question ou remarque.



Où en sommes nous ?



Janvier/février 2023

> Présentation auprès des élus de la démarche de dialogue et d'échanges

> Lancement de la démarche de dialogue et d'échanges

dont les actions se dérouleront tout au long de l'année 2023 (lettres d'information, réunions, visite d'un parc éolien, etc.)

1er trimestre 2023

> **Etudes de variantes d'implantation des éoliennes** en vue de définir le projet le plus adapté aux sensibilités locales

2ème trimestre 2023

> **Campagne de mesures acoustiques** par le bureau d'études Echo acoustique

Fin 2023/début 2024

> Dépôt des demandes d'autorisation administrative pour le projet

2024

> Instruction du dossier par les services de l'Etat

> Enquête publique d'un mois



L'étude paysagère et patrimoniale

Afin de préserver la cohérence et l'harmonie paysagère du territoire, un état initial de l'étude sur le paysage et le patrimoine est en cours de réalisation par le bureau d'étude **Auddicé**. Dans un rayon de 20 km autour du secteur d'étude, l'équipe d'Auddicé recense les sites inscrits ou classés, les axes de communications, les lieux de vie et les éléments touristiques.

Une campagne d'une quarantaine de prises de vue (photos panoramiques), réalisée au début de l'année 2023 sur les lieux identifiés par le bureau d'études, servira à la réalisation de photomontages avec lesquels pourra être évaluée l'intégration du parc éolien dans le paysage. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement des études.



L'étude sur le milieu naturel

L'étude sur le milieu naturel permet d'éviter, réduire ou compenser l'impact du futur parc éolien sur la faune et la flore locales.

Dans un premier temps, cette étude consiste à réaliser un inventaire de la biodiversité de la zone (oiseaux, chauves-souris, reptiles, mammifères, insectes, flore, etc.). Lorsque la présence ou l'absence des espèces a été attestée, l'étude définit les comportements de la population sur la zone (migration pré-nuptiale, transits printaniers, nidification, chasse, reproduction, etc.) sur une année entière. Cela permet de comprendre la manière dont la faune et la flore occupent le milieu sur le long terme et de positionner les éoliennes en connaissance de cause.

Les premiers inventaires ont été réalisés depuis le mois de février 2022 par le bureau d'études **Tauw Environnement** et se poursuivront jusqu'au mois de janvier 2023. A ce stade, une diversité modérée d'espèces a été recensée sur le site avec certaines espèces patrimoniales.

Dès à présent, nous réfléchissons à la mise en place de mesures de conservation pour définir le projet le plus adapté au regard des sensibilités identifiées. Ces dernières seront validées dans les mois à venir, une fois tous les cycles biologiques analysés au printemps 2023.



L'étude acoustique

Pour s'assurer du respect de l'environnement acoustique des riverains, tout projet éolien est soumis à des normes strictes d'émissions sonores. Si nécessaire, un plan de bridage (limitation de la vitesse de rotation des pales des éoliennes pour limiter le niveau sonore) est mis en place pour assurer le respect de ces normes. Dans ce cadre, l'étude acoustique consiste :

1. à mesurer de jour comme de nuit le niveau sonore depuis les habitations les plus proches pendant une période de référence,
2. à modéliser la contribution sonore du projet de parc éolien dans l'environnement proche
3. lorsque le parc sera installé, à vérifier le respect des normes (et à appliquer un nouveau plan de bridage en cas de non respect)

Les mesures de l'étape 1 seront réalisées au printemps 2023, grâce à la pose de sonomètres installés pendant une quinzaine de jours sur des lieux de vie déterminés par le bureau d'études **Echo acoustique**.

La réglementation prévoit qu'une nouvelle installation ne doit pas rajouter plus de **5 décibels le jour et de 3 décibels** la nuit par rapport au niveau sonore ambiant initial.

Echelle de bruits (en decibels)

